CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E90859** **VALABLE JUSQU'AU** **10/03/2027**

ÉDITÉ LE 20/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/05/2005

Forme juridique : SARL

Capital : 300 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COMPIEGNE

Siret : 482 886 843 00044

Code NACE : 4120B

Numéro caisse de congés payés : 338688000128

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1244001/001 651042/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1244001/001 651042/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : MCK

5 RUE DES PRUNELLIERS
60100 CREIL

Téléphone : 03 44 55 03 87 **Fax :** 09 57 08 43 47

Portable : 06 67 81 62 53

Responsabilité légale :
CATAKLI MAXIMILIEN GÉRANT

Site Internet : http://www.mckbt.fr

E-mail : info@mckbt.fr

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 030 895 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante)		02/04/2026
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur	10	11/03/2025
7132 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité confirmée)		02/04/2026
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 20/10/2025 08:30

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E90859** **VALABLE JUSQU'AU** **10/03/2027**

ÉDITÉ LE **20/10/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/05/2005
Forme juridique : SARL
Capital : 300 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COMPIEGNE

Siret : **482 886 843 00044**
Code NACE : 4120B
Numéro caisse de congés payés : 338688000128
Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1244001/001 651042/0
Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1244001/001 651042/0
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : **MCK**

5 RUE DES PRUNELLIERS
60100 CREIL

Téléphone : 03 44 55 03 87 **Fax :** 09 57 08 43 47
Portable : 06 67 81 62 53

Site Internet : http://www.mckbt.fr
E-mail : info@mckbt.fr

Responsabilité légale :
CATAKLI MAXIMILIEN GÉRANT

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	02/04/2026
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	11/03/2025
7132 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité confirmée) Mention RGE	02/04/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	02/04/2026
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	11/03/2025
o Isolation des murs par l'extérieur	02/04/2026
o Isolation des combles perdus	11/03/2025
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	11/03/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 20/10/2026 08:30

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.